

Bulletin de l'A-zoom-blée du 20 mai 2020

L'Assemblée a discuté du processus lancé par le rectorat visant à tirer les leçons de la crise sanitaire. La discussion, programmée à la séance extraordinaire du 6 mai, n'a pu se tenir ; l'essentiel de la séance ayant été consacré aux problèmes liés aux conditions d'études des étudiant-es, au cadre des examens et à celui de la prolongation des contrats à durée déterminée.

Leçons de la crise :

Le rectorat a prévu un processus en 3 phases, dont la première a déjà débuté :

- faire remonter les témoignages, les expériences vécues par les différents membres de la communauté universitaire par le biais d'entretiens et de questionnaires.
- identifier les thématiques qui nécessiteraient une réflexion plus approfondie suite à la récolte d'information de la première phase. Des groupes de travail examineront les thématiques et feront des propositions sur les enjeux organisationnels, les outils à développer, les processus qui pourraient être développés au sein de l'institution ;
- discuter et valider les propositions dans les organes stratégiques et participatifs de l'UNIGE avant la mise en œuvre de projets pour l'institution.

La discussion s'est déroulée en deux temps, celui des thématiques prioritaires et celui des modalités de collaboration.

Thématiques prioritaires

Les différents corps se sont exprimés ; les thèmes suivants sont ressortis comme prioritaires. Ils sont, à ce stade, énumérés sans classement d'ordre d'importance.

Management :

La construction de bonnes pratiques de management ; la mobilité du personnel inter-services ; l'encadrement du télétravail.

Gouvernance institutionnelle :

La nécessité d'une consultation et d'une écoute des instances participatives dans les décisions prises par le rectorat ; une culture participative à renforcer ; le choix du rectorat de poursuivre les activités universitaires au même rythme ; le manque de période de transition entre le présentiel et le tout numérique.

Environnemental et éthique :

L'impact des outils numériques sur les objectifs de développement durable et sur la protection de la personnalité ; la dépendance envers des sociétés externes de services numériques dont les paramètres ne sont pas toujours adaptés aux exigences de la recherche et de l'enseignement.

Conditions de travail et cadre des études :

La précarisation des conditions de travail du CCER et des conditions de vie des étudiant-es ; l'accroissement des inégalités ; des lacunes de solidarité entre les corps ; une augmentation de la charge de travail et un accroissement du stress ; l'accès à la documentation et la fermeture des bibliothèques.

Normatif :

La protection des données dans le cadre des enseignements en ligne ; le cadre juridique d'examens en ligne dans le respect de l'autonomie facultaire ; le cadre juridique de l'utilisation d'outils à distance.

Les modalités de collaboration

Les membres ont regretté, d'une part, que le processus ait été initié et décidé sans consultation de l'organe participatif que représente l'Assemblée et, d'autre part, que la récolte de témoignages et de propositions débute en fin de semestre et au début de la période d'examens. Ce qu'ils considèrent comme un premier biais du travail entrepris par le rectorat dont ils ont questionné la méthodologie. L'Assemblée a demandé au rectorat d'être intégrée au processus dès les premières phases de construction des propositions afin de permettre une réflexion sur le long terme. L'Assemblée ne souhaite pas valider un processus et ses conclusions dans l'urgence. Elle a également demandé au

rectorat de ne pas privilégier les focus groupes au détriment des instances participatives existantes, seules garante de la diversité institutionnelle.

La séance a été suivie par une quarantaine de personnes non membres de l'Assemblée.

La prochaine séance du 17 juin devrait poser les jalons des modalités de la participation de l'Assemblée au processus initié par le rectorat.